

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 juin 2017 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville (à partir de 19 h12)  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement (à partir de 19 h 12)  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement  
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
M. Aurèle Blanchette, directeur – Services administratifs  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics  
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine  
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15  
Mme Daphné Claude, analyste de dossiers – Division du greffe

---

**10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum :**

À 19 h 11, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

---

**Signature du Livre d'or par la Maison Saint-Columba :** le maire prononce un discours pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Maison Saint-Columba puis invite la révérende Lisson et le révérend Coughlin à signer le Livre d'or.

---

**CA17 22 0182**

**10.02 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 20.11 Addenda - Autorisation d'une dépense maximale de 45 990 \$ pour l'achat de mobilier urbain à l'organisme sans but lucratif Pépinière & collaborateurs, dans le cadre du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise (dossier 1177010003)
- 20.12 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 20 625 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321004)
- 20.13 Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 32 257,50 \$, et ce du 7 juin 2017 jusqu'au 31 août 2017 (dossier 1174577001)
- 40.31 Autorisation pour un groupe de citoyens du quartier, supporté par le groupe LANDE, à occuper et à aménager temporairement une partie des lots numéros 4 140 429 et 4 145 003, située en bordure du chemin de la Côte-Saint-Paul vis-à-vis du woonerf Saint-Pierre, pour de l'agriculture urbaine (dossier 1170511002)
- 40.32 Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Fête du Canada » le 30 juin 2017 au parc Vinet (dossier 1177654002)

- 40.33 Addenda - Ordonnance relative à la réduction totale des frais d'ouverture de dossier pour l'événement « Relais pour la vie » pour l'année 2017 (dossier 1176748001)
- 40.34 Consultation publique le 28 juin 2017 sur les plans du projet de construction pour l'immeuble situé au 230, rue du Dominion (dossier 1163459004)
- 40.35 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de réduire la distance limitative entre un café-terrasse et une borne fontaine

De retirer l'item suivant :

- 40.30 Désignation d'emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge (dossier 1176860002)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
10.02

---

### CA17 22 0183

#### 10.03 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, à 19 h

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2017 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
10.03

---

#### 10.04 - Période de commentaires du public

##### **Madame Khadija Darid : entreposage de déchets des restaurateurs de la rue Notre-Dame**

Madame est propriétaire d'un immeuble sur la rue Workman. Les commerces de la rue Notre-Dame ont leurs arrières cours sur la cour de l'immeuble. Elle précise que des nuisances sont générées : odeur, vermine et pollution visuelle. Elle précise également qu'elle a téléphoné au 311 et a envoyé un courrier à l'arrondissement. Un inspecteur est passé et aurait déclaré que tout est conforme. Madame souhaite que l'entreposage des déchets soit ventilé et caché.

Le directeur Villeneuve répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : envoyer de nouveau un inspecteur pour examiner la situation (odeurs nauséabondes et présence de vermine) en vertu de la réglementation concernant les normes d'entretien et d'étanchéité des conteneurs à déchets des restaurants de la rue Notre-Dame dont l'arrière cour fait face aux immeubles résidentiels de la rue Workman. Communiquer avec la citoyenne pour l'aviser du suivi.

---

Le conseiller Sauvé quitte son siège de 19 h 36 à 19h37.

---

##### **Madame Rebecca Maftoul : ruelle verte entre les rues Hurteau, Dumas, Springland et Allard**

Madame souhaite savoir s'il est possible d'avoir une fosse centrale dans la ruelle. Elle précise qu'une quarantaine de résidents seraient intéressés à avoir une murale. Elle demande si le budget alloué pour la réalisation de la ruelle en 2017 peut être réaffecté pour la réalisation d'une murale.

Le maire Dorais, les conseillères Thiébaud et Sigouin répondent.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : contacter la citoyenne pour lui faire part des travaux possibles pour l'aménagement de la ruelle verte, lui donner les paramètres budgétaires pour la réalisation d'une murale dans la ruelle, l'informer des permis requis et discuter de peinture au sol.

---

**Monsieur Henry Alexander Martin : limite de vitesse sur la rue Saint-Ambroise**

Monsieur explique qu'il a entrepris des démarches depuis 2016 pour limiter la vitesse sur la rue Saint-Ambroise mais que rien n'a encore été fait. Il demande l'implantation de réducteurs de vitesse, de photo radar ou de tout autre moyen pour réduire la vitesse.

Le maire Dorais et le commandant Parent répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter le citoyen pour l'informer de la réception du matériel de réduction de la vitesse sur la rue Saint-Ambroise et l'informer de l'échéancier d'installation dudit matériel.

Suivi par le SPVM : planifier des opérations de contrôles de la vitesse sur la rue Saint-Ambroise et suivi.

**Monsieur Constantin Tsukalas : sécurité publique**

Monsieur demande que des caméras de sécurité soient installées tout autour du canal de Lachine pour protéger les citoyens.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

---

**CA17 22 0184**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

**10.04 - Période de commentaires du public (suite)**

**Monsieur Steven Owens : utilisation du parc De La Vérendrye pour jouer au soccer irlandais**

Monsieur explique que depuis la réfection du terrain, il ne peut plus jouer au parc De La Vérendrye, alors que lui et son club y jouaient depuis des années. Il demande pourquoi l'ASSOM a la priorité pour jouer au parc De La Vérendrye. Il demande un nouveau terrain pour pouvoir jouer au soccer.

Le maire Dorais et le conseiller Vaillancourt répondent.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : contacter le citoyen pour lui suggérer d'autres terrains de soccer (autre que celui du parc De La Vérendrye dont les heures de jeu sont limitées afin de conserver le bon état de la surface naturelle). L'informer également de la politique de reconnaissance des organismes suivant sa demande de reconnaissance de son organisation afin de bénéficier de plages de temps de jeu au parc De La Vérendrye.

**Madame Nicoleta Roman : projet LANDE pour l'agriculture urbaine**

Madame remercie les membres du conseil pour le projet d'agriculture urbaine. Elle demande quelles sont les démarches pour pouvoir communiquer avec la Ville pour la suite du projet.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Jocelyne Bernier (OPA): consultation sur le Carré d'Hibernia**

Madame demande comment l'arrondissement peut aller en appel d'offres par rapport au projet prévu au Carré d'Hibernia alors que le rapport de Convercité, suite à la consultation publique sur le projet n'a pas encore été dévoilé. Elle demande également pourquoi les plans contenus au devis de l'appel d'offres ne tiennent pas compte de l'avis de la population qui s'est exprimée lors de la consultation publique. Madame explique aussi sa préoccupation quand à une éventuelle construction dans le parc.

Le maire Dorais, le directeur Blanchette et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

**Monsieur Cédric Glorioso Deraiche (Action-Gardien) : consultation sur le Carré d'Hibernia**

Monsieur souhaite l'arrêt du projet du Pavillon des aînés en raison de l'échéancier. Il demande à ce que la planification et la construction soient reportées en 2018. Il demande également que le conseil négocie auprès du MAMOT pour retarder la subvention.

Le maire Dorais, la conseillère Thiébaud et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

---

**CA17 22 0185**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

**10.04 - Période de commentaires du public (suite)**

**Monsieur Pierre Riey : pavillon des aînés au Carré d'Hibernia**

Monsieur explique sa préoccupation concernant la localisation du pavillon des aînés. Il demande que le bâtiment réponde aux besoins des aînés de demain et aux besoins intergénérationnels.

La conseillère Thiébaud répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Tony Cuninghame : accès au parc De La Vérendrye pour des sports gaéliques**

Monsieur explique que lui et son organisation jouaient aux sports gaéliques au parc De La Vérendrye. Depuis la réfection du terrain, ils ne peuvent plus jouer. Il demande à avoir accès à un terrain de manière permanente. Il demande également si une collaboration avec l'arrondissement est possible.

Les conseillers Sauvé et Vaillancourt répondent.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : planifier une rencontre entre le citoyen, la DLSDS et les élus pour explorer la proposition de développement d'un terrain de jeux de soccer et ses variantes gaéliques.

**Madame Nicole Sophie Viau : Carré d'Hibernia et la taverne chez Magnan**

Madame demande quand le rapport de la consultation publique tenue le 30 mai par Convercity sera disponible.

La directrice Leblanc répond.

Madame explique également qu'il y a des problèmes de déchets et de prostitution aux alentours du site de l'ancienne Taverne Chez Magnan et sur la rue Saint-Ambroise

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : planifier une intervention des inspecteurs auprès du propriétaire immobilier de l'ancienne Taverne Magnan pour corriger la situation de nuisances dans le voisinage (usage illicite du bâtiment, encombrants, etc.).

**10.05 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :**

1. AEC du parc Ignace-Bourget : excavations terminées - clôture arrière terminée - aménagements à venir – parc accessible.
2. Parc Vinet : accès au parc dans un mois.
3. Pointe-Saint-Charles : rencontre de planification du nord de Pointe-Saint-Charles ce jeudi.

---

Le conseiller Vaillancourt quitte son siège à 20 h 57.

- 
4. Griffintown : îlot Anne, William, Ottawa et Dalhousie - portion du terrain réservée aux détenteurs de la vignette 0121 avec supervision d'agents de stationnement - autre portion réservé au service de valet Valego - travaux dès septembre pour en faire un parc.

---

Le conseiller Vaillancourt reprend son siège à 20 h 59.

- 
5. Saint-Henri : première coopérative manufacturière « Espaces fabriques » - financement avec PME Sud-Ouest – emplois et jeunes entreprises.

**Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :**

1. Convergence : unité du conseil.
2. Ouverture du premier frigo communautaire dans la Petite Bourgogne : gestion du frigo par la Coalition de la Petite-Bourgogne.
3. Festival Folk sur le canal du 14 au 18 juin : gratuit et ouvert à tous – subvention de 20 000 \$ octroyée par l'arrondissement.

**La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Conseil uni : vision commune concernant le développement et la gestion de la Ville.
2. Parc Saint-Henri : clôture autour de la fontaine – rencontre entre les élus, les services municipaux et les citoyens – subvention possible dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal – annonce à venir dans les médias sociaux.
3. Invitation : inauguration du parc éphémère au métro Lionel-Groulx.
4. Autorisation d'une murale sur l'ancien bâtiment Archivex (40.15 de l'ordre du jour).
5. Agrandissement du bâtiment de la STM : mémoires peuvent être déposés jusqu'au 15 juin.
6. Lutte contre le profilage social et racial : Commission sur le développement social et la diversité - audition des mémoires le 20 juin – recommandations à la fin de l'été.
7. Annonces.

**La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Mot de bienvenue au maire Dorais pour sa venue au sein de Projet Montréal.
2. Revitalisation du secteur Cabot (20.01) : octroi d'un contrat dans le cadre du PDUES Turcot – audition des mémoires le 20 juin au Théâtre Paradoxe.
3. Ajout de six nouveaux secteurs à valeur patrimoniale (40.02 et 40.06): effet de gel de 90 jours – processus d'approbation de modifications réglementaires à venir.
4. Adoption des recommandations sur le plan d'action en patrimoine par la Ville le 8 juin.
5. Tournée pour définir l'architecture du Québec : politique nationale de l'architecture.
6. Inauguration du jardin des origines à la Maison Saint-Gabriel.

**Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Mot de bienvenue au maire Dorais pour sa venue au sein de Projet Montréal.
2. Parc Jean-Drapeau : la piscine va demeurer fermée – la piste du circuit Gilles-Villeneuve sera partiellement ouverte – pétition de 6000 signatures – création du comité réviseur des utilisateurs du parc.
3. Luminaires sur le boulevard Monk seront abaissés (40.17).
4. Annonces.

\_\_\_\_\_

Le conseiller Vaillancourt quitte son siège à 21 h 36.

\_\_\_\_\_

**10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

\_\_\_\_\_

**10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mai.

\_\_\_\_\_

**10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA**

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de juin.

\_\_\_\_\_

**10.09 - Appels d'offres à venir :**

- Remplacement des treplins au centre Gadbois
  - Plans et devis pour le pavillon des aînés
  - Fourniture et livraison de poubelles à compaction alimentées à l'énergie solaire
- \_\_\_\_\_

**10.10 - Commentaires du public - Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « fermette » pour permettre la mise en place d'un poulailler de 5 poules sur le site historique de la Maison Saint-Gabriel sise au 2146, place de Dublin (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire.

\_\_\_\_\_

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 21 h 38.

\_\_\_\_\_

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

\_\_\_\_\_

**CA17 22 0186**

**Octroi d'un contrat au montant de 86 921,10 \$ à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie S.E.N.C.R.L pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour le secteur Cabot (dossier 1176860001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 86 921,10 \$ pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour le secteur Cabot;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 86 921,10 \$ à Raymond, Chabot, Grant, Thornton et Cie S.E.N.C.R.L, payable en 3 versements soit un premier versement de 21 730,27 \$ au début du mandat, un deuxième versement de 34 768,44 \$ suite au dépôt du recensement et du diagnostic et un troisième versement de 30 422,39 \$ à l'acceptation par l'arrondissement du rapport final;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre, dans le cadre de l'entente avec le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1176860001

---

**CA17 22 0187**

**Autorisation d'une dépense maximale de 112 408,80 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Paysagiste Promovert inc. au montant de 104 408,80 \$ pour de l'asphaltage, des clôtures et des aménagements dans les aires d'exercice canin dans l'arrondissement (dossier 1176681001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 112 408,80 \$ pour l'asphaltage, l'achat et l'installation de clôtures, et des aménagements dans les aires d'exercice canin dans l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Paysagiste Promovert inc., pour le montant de 104 408,80 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1176681001

---

**CA17 22 0188**

**Approbation d'une convention et octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ à Prévention Sud-Ouest afin de mettre en place le projet de médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP), pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) (dossier 1175111005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Prévention Sud-Ouest afin de gérer le projet BUMP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1175111005

#### CA17 22 0189

#### Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 20 440 \$ au Centre communautaire Tyndale St-Georges, pour l'année 2017 (dossier 1176908002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver le protocole entre la Ville de Montréal et la Centre communautaire Tyndale St-Georges, laquelle se termine le 31 décembre 2017, pour la réalisation de ses activités régulières;

D'octroyer au Centre une contribution financière de 20 440 \$ payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1176908002

#### CA17 22 0190

#### Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Saint-Henri pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) :

Organismes	Projets	Durée des projets	Montants accordés
Centre communautaire des femmes actives	Le Système D* des aînésEs (*Le système Débrouille)	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	20 000 \$
Loisirs Saint-Henri	Un camp pour tous	26 juin 2017 au 25 août 2017	10 800 \$
Maison des jeunes La Galerie	Coopérative Jeunesse de service annuelle	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	16 000 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	3 avril 2017 au 30 septembre 2017	13 386 \$

D'approuver les 4 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1175111006



---

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0191**

**Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111007)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre Tables de quartier : Action Gardien de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite Bourgogne, Concertation Ville-Émard / Côte St-Paul, Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 30 avril 2018, dans le cadre de l'initiative Montréalaise de soutien au développement social local.

D'octroyer à ces organismes une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun d'eux payable en un seul versement:

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite Bourgogne	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard / Côte St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 7,4 % par la ville-centre, à 54,5 % par l'agglomération et à 38,1 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1175111007

---

**CA17 22 0192**

**Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 75 400 \$ à différents organismes de l'arrondissement dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1175111008)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 400 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

Organismes	Projets	Durée des projets	Montants accordés
ASSOM	Le FOOT au coeur de Montréal	1 mai 2017 au 31 décembre 2017	10 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne	BURGZ Café de la Bourgogne	3 avril 2017 au 31 mars 2018	15 000 \$
ROPASOM	Rendez-vous des aînés	1 janvier 2017 au 31 décembre 2017	5 400 \$
Centre Monseigneur Pigeon	Pacte aux parcs	29 mai 2017 au 8 septembre 2017	25 000 \$
Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest	19 juin 2017 au 25 août 2017	20 000 \$

D'approuver les cinq conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.07 1175111008

---

#### CA17 22 0193

**Octroi d'un soutien financier non récurrent à l'organisme sans but lucratif 7 À NOUS au montant de 14 752,60 \$ pour la compensation des frais de permis de transformation pour le Bâtiment 7 (dossier 1177010009)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier non récurrent à l'organisme 7 À NOUS pour un montant de 14 752,60 \$ correspondant aux frais des permis de transformation émis pour le Bâtiment 7;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.08 1177010009

---

#### CA17 22 0194

**Octroi d'un soutien financier de 3 000 \$ à l'organisme L'Autre Marché pour la réalisation des marchés Griffintown, durant la saison estivale 2017 (dossier 1177010010)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier non récurrent de 3 000 \$ à l'organisme L'Autre Marché pour la réalisation des marchés Griffintown, durant la saison estivale 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.09 1177010010

---

**CA17 22 0195**

**Approbation du projet d'acte de cession par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée cède à la Ville de Montréal à des fins de parc un terrain d'une superficie de 3 131,7 m<sup>2</sup> situé au sud de la rue Basin, et à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 1 \$ (dossier 1164962003)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver un projet d'acte par lequel Société immobilière du Canada CLC limitée, cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc, les lots 4 499 002, 4 727 866 et 4 728 011 du cadastre du Québec, situés du côté sud de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en considération d'une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de cession;

Et d'inscrire au registre du domaine public, les lots 4 499 002, 4 727 866 et 4 728 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1164962003

---

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

**CA17 22 0196**

**Addenda - Autorisation d'une dépense maximale de 45 990 \$ pour l'achat de mobilier urbain à l'organisme sans but lucratif Pépinière & collaborateurs, dans le cadre du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise (dossier 1177010003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 45 990\$ pour l'achat de mobilier urbain à l'organisme Pépinière & collaborateurs pour le projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1177010003

**CA17 22 0197**

**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 20 625 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321004)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 20 625 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Maison des jeunes RadoActif	Voyage à l'automne 2017 auquel participeront 8 à 12 jeunes	1000 \$
Regroupement Partage	Deux (2) billets pour la Soirées des célébrités qui aura lieu le 12 octobre prochain	500 \$
Loisirs Saint-Henri	11 <sup>e</sup> édition du projet d'Échecs en plein air	2000 \$

Maison des jeunes La Galerie	Activités 2017 des quatre coopératives jeunesse de services	10 000 \$
Le Garde-Manger pour tous	Un billet pour le cocktail d'înatoire qui s'est tenu le 30 mai 2017	125 \$
Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles	Activités 2017 de la ligue d'improvisation La Pointe	250 \$
La Chasse-Balcon	événement qui s'est produit dans l'arrondissement le 27 mai 2017	250 \$
Jeune Conseil de Montréal	31 <sup>e</sup> édition de la simulation du conseil municipal	200 \$
Solidarité St-Henri	Célébrations du 30 <sup>e</sup> anniversaire de l'organisme	1000 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Fête nationale	200 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Fête nationale	3000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne	Fête de l'Association des résidents de Griffintown	2000 \$
Habitations de l'Érablière	Fête nationale	100 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1177321004

---

#### CA17 22 0198

**Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 32 257,50 \$, et ce du 7 juin 2017 jusqu'au 31 août 2017 (dossier 1174577001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention de services professionnels avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux au montant de 32 257, 50 \$, pour le service de fourrière animale, pour la période du 7 juin au 31 août 2017;

D'autoriser une dépense de 32 257, 50 \$ pour les services animaliers de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1174577001

---

#### CA17 22 0199

**Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017 (dossier 1177279009)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1177279009

---

**CA17 22 0200**

**Approbation de la prolongation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la gestion du contrat de services de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements) et approbation d'un virement de crédits totalisant 4 000\$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2017 (dossier 1174399006)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la gestion du contrat de services de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements), selon les modalités et conditions prévues au contrat, pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense totalisant 4 000\$ pour l'année 2017;

D'autoriser le virement de crédit à la Division des services techniques et soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui effectuera le versement des sommes payables à la Commission sportive de Montréal (CSM) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-13327;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1174399006

---

**CA17 22 0201**

**Autorisation d'une dépense de 258 165,69 \$ pour les travaux de réaménagement des espaces de bureaux de la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1176810001)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 258 165,69 \$ pour les travaux de réaménagement des espaces de bureaux de la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, suivant ce qui suit:

- autorisation d'une dépense au montant de 228 377,34 \$ à Teknion, Roy et Breton inc., pour la fourniture et l'installation de mobilier, conformément à l'entente numéro 854079;
- autorisation d'une dépense au montant de 29 788,35 \$ pour les travaux d'électricité et de câblage réseau;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1176810001

---

**CA17 22 0202**

**Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « fermette » pour le bâtiment sis au 2146, place de Dublin - Maison Saint-Gabriel (dossier 1176347012)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), un poulailler de cinq poules adjacent au Jardin de la métairie situé sur le complexe de la Maison Saint-Gabriel au 2146, place de Dublin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1176347012

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 et 40.06 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0203**

**Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de six secteurs à valeur intéressante (dossier 1177580002)**

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal l'adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de six secteurs à valeur intéressante, tel qu'il est illustré à l'annexe 1 du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1177580002

---

**CA17 22 0204**

**Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire en regard des nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les agrandissements et les demandes d'opérations cadastrales relatives à un lot où un usage résidentiel est autorisé ou exercé, sur l'emplacement bordé au nord par la voie ferrée et la rue Notre-Dame Ouest, au sud par la rue Saint-Ambroise, à l'ouest par la rue de Carillon et à l'est par l'avenue Atwater (dossier 1177580003)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a déposé un avis de motion enclenchant le processus de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et recommande au conseil municipal la modification de la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de six secteurs à valeur intéressante;

Attendu que le territoire d'application de la présente résolution est celui correspondant au plan joint en annexe A à la présente résolution;

Attendu que la réalisation d'un projet relatif à la construction, à l'agrandissement ou à une opération cadastrale, conforme aux règlements actuels, situé sur le territoire ci-haut identifié, risque de compromettre le développement harmonieux de ces noyaux villageois de St-Henri;

Vu l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les agrandissements et les demandes d'opérations cadastrales relatives à un lot où un usage résidentiel est autorisé ou exercé, sur l'emplacement bordé au nord par la voie ferrée et la rue Notre-Dame Ouest, au sud par la rue Saint-Ambroise, à l'ouest par la rue de Carillon et à l'est par l'avenue Atwater, tel qu'illustré à l'annexe A jointe à la présente résolution.

Annexe A

Secteur visé par la résolution de contrôle intérimaire



- 1- Marché Atwater
- 2- Place Saint-Henri
- 3- Voie ferrée
- 4- Autoroute Ville-Marie
- 5- Canal Lachine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.06 1177580003

**CA17 22 0205**

**Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown (dossier 1176347009)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 25 avril 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 mai 2017;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1176347009

---

**CA17 22 0206**

**Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (dossier 1170368004)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), qu'il soit numéroté RCA17 22007 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1170368004

---

**CA17 22 0207**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière (dossier 1176347005)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud



ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière, qu'il soit numéroté 01-280-42 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1176347005

---

**CA17 22 0208**

**Adoption d'un premier projet - Projet particulier de construction d'un immeuble situé au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne (dossier 1176347011)**

Considérant que le demandeur s'engage à :

"Verser la somme compensatoire de près de 500 000 \$ au Fonds de compensation pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

"Fournir 20 % du nombre total de logements en logement abordable privé, déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation, le tout en respect du Plan d'action local en matière d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution autorisant un projet de construction au 280, rue de la Montagne, sur le lot 1 852 843 selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Autoriser la démolition du bâtiment existant actuellement sur le lot;
- Autoriser l'usage H.7 et d'interdire l'usage I.3 pour l'ensemble de l'immeuble;
- Autoriser l'usage café-terrasse en plein air sur le lot au niveau du rez-de-chaussée, face à la rue du Séminaire;
- Autoriser une hauteur maximale de 25 mètres;
- Autoriser une densité maximale de 5.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 28 juin 2017 à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

**VOTE**

Un débat s'engage.

Commentaires de la conseillère Thiébaud.

Commentaires du conseiller Sauvé.

La conseillère Thiébaud demande le vote sur cette proposition

**Votent en faveur:** Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

**Vote contre:** Sophie Thiébaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.07 1176347011

---

**CA17 22 0209**

**Adoption du second projet - Projet particulier de construction afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)**

Considérant que l'usage demandé est complémentaire et compatible avec les usages du milieu d'insertion;

Considérant que l'usine demandée constitue un élément-clé de la stratégie de réhabilitation environnementale de cet ancien site d'enfouissement ;

Considérant que le projet favorise la mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que l'usine de traitement ne va pas générer plus d'achalandage dans le secteur;

Considérant que les travaux à venir sur l'enveloppe du bâtiment et les espaces extérieurs seront analysés ultérieurement en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 mai 2017.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

**ET RÉSOLU :**

D'abroger la résolution CA05 220322 autorisant un projet de construction d'un stade de soccer et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs dans le Technoparc du Sud-Ouest;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant un projet de construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin, sur le lot 5 833 314 du cadastre du Québec, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable :

- Autoriser l'usage E.7(1) - Usine de traitement ;
- Autoriser un taux d'implantation minimal de 22 %;
- Permettre de déroger aux articles 561 et 594.1, concernant l'utilisation de matériaux de pavage bitumineux pour les aires de circulation et de chargement.
  
- Exiger, le dépôt d'un plan d'aménagement paysager dans le cadre de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), démontrant les mesures compensatoires pour réduire les nuisances liées à l'usine de traitement et maximiser le verdissement du terrain;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.08 1177580005

---

**CA17 22 0210**

**Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition de la résolution CA11 220234 afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick (dossier 1176347006)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 18 avril 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

**ET RÉSOLU :**

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution modifiant la résolution CA11 220234 et autorisant certains usages commerciaux supplémentaires au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick, selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Modifier le 3<sup>e</sup> alinéa de la résolution CA11 220234 afin qu'elle se lise maintenant comme suit:

« D'autoriser, à l'exception de l'usage « carburant », la catégorie d'usage C.1(2)A, ainsi que les usages suivants :

- Articles de sports et loisirs;
- Galerie d'art;
- Librairie (journaux);
- Accessoires et nourriture pour animaux domestiques;
- Activités communautaires ou socioculturelles;
- Café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant ».
- La superficie de plancher occupée ne doit pas excéder 200 m<sup>2</sup> par établissement et plusieurs établissements sont autorisés au rez-de-chaussée. Un café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant » est autorisé sans limite de superficie. »

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

L'occupation visée par la présente résolution devra débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, l'autorisation prévue à la présente résolution sera nulle et sans effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.09 1176347006

---

**CA17 22 0211****Demande au comité exécutif pour l'édiction d'une ordonnance relative à l'autorisation de garde d'animaux de ferme dans certains secteurs institutionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1176347014)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

**ET RÉSOLU :**

De recommander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance nécessaire relative à l'autorisation de garde d'animaux de ferme dans certains secteurs de l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.10 1176347014

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0212****Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

**ET RÉSOLU :**

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

<b>Événements</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
Activités plein air	Parc Oscar-Peterson	Le 12 juin 2017 (remis au 14 juin 2017, en cas de pluie), de 16 h 30 à 20 h 30; Le 10 juillet 2017 (remis au 12 juillet 2017, en cas de pluie), de 16 h 30 à 20 h 30; Le 31 juillet 2017 (remis au 2 août 2017, en cas de pluie), de 16 h 30 à 20 h 30; Le 16 juin 2017, de 19 h à 20 h; Le 8 juillet 2017 (remis au 15 juillet 2017, en cas de pluie), de 13 h à 14 h; Le 29 juillet 2017 (remis au 5 août 2017, en cas de pluie), de 13 h à 14 h.
Repères 2017	Place des Aiguilleurs (promenade Smith)	Du 15 au 25 juin 2017, de 12 h à 19 h
Marche Papatomik	Parc Angrignon (site La plaine)	Le 10 juin 2017 (remis au 11 juin 2017, en cas de pluie), de 10 h à 15 h 30
Freiner la chute	Espace public adjacent au métro Lionel-Groulx	Le 10 juin 2017 (remis au 17 juin 2017, en cas de pluie), de 10 h 30 à 16 h
Fête nationale russe	Parc Angrignon (site La clairière)	Le 11 juin 2017, de 10 h à 20 h

Cyclovia du Sud-Ouest	Boulevard Monk, entre la rue Saint-Patrick et la rue Raudot; Rue Raudot, entre le boulevard Monk et la rue Jogues; Rue Jogues, entre la rue Raudot et le boulevard des Trinitaires; Parc Garneau; Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand	Le 11 juin, le 9 juillet, le 10 août et le 1 <sup>er</sup> octobre 2017, de 12 h à 16 h
Lettres d'amour aux arbres	Square Sir-George-Étienne-Cartier; Parc Marguerite-Bourgeoys, Parc des Meubliers, Parc Sainte-Cunégonde, Parc Garneau	Du 12 juin au 27 août 2017
La Place du Marché	Terrasse du Marché Atwater et le placotioir sur la rue Saint-Ambroise	Du jeudi au dimanche, du 15 juin au 8 septembre 2017
Festival Folk	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	Du 16 au 18 juin 2017, de 11 h à 23 h
Marché Griffintown	Parc du Bassin-à-Gravier	Tous les dimanches du 18 juin au 24 septembre 2017, de 9 h 30 à 13 h 30
Fête nationale / L'Auguste Théâtre	Stationnement arrière du Marché Atwater et sur la rue Greene, entre la rue Saint- Ambroise et l'avenue Atwater	Du 23 juin 2017, 14 h, au 24 juin 2017, 1 h
Fête nationale / Chevaliers de Colomb	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	Le 24 juin 2017, de 13 h à 23 h
Fête nationale Hibernia / CADE	Carré d'Hibernia et parc Saint-Gabriel	Le 24 juin 2017, de 10 h à 22 h
Eid Prayer	Parc Vinet	Le 25 juin 2017 (remis au 26 juin 2017, en cas de pluie), de 8 h à 12 h
Inauguration Oscar-Peterson	Parc Oscar-Peterson	Le 27 juin 2017, de 17 h à 20 h
Balle au mur	Parc Le Ber	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2017 (remis au 2 juillet 2017, en cas de pluie), de 9 h à 21 h
Cinéma sous les étoiles	Parc Saint-Gabriel	Les mardis 4, 11, 18 et 25 juillet et 1, 8 et 15 août 2017, de 20 h à 23 h
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la place Richmond Ouest, entre les rues Saint- Antoine Ouest et Richmond	Le 7 juillet 2017, de 15 h à 19 h
Concert de musique Jazz	Square Sir-George-Étienne-Cartier	Tous les vendredis du 7 juillet au 4 août 2017, de 19 h à 20 h 30
Festival de jeux géants	Terrasse est du Marché Atwater	Le 8 juillet, de 11 h à 19 h et le 9 juillet 2017 de 11 h à 17 h
Festival Quartiers Danses	Parc Madeleine-Parent	Le 8 juillet et le 26 août 2017, de 12 h à 13 h 15
Fête champêtre de la fraternité des policiers	Parc Angrignon (site La clairière)	Le 8 juillet 2017, de 9 h 30 à 16 h 30
Messe extérieure et pique-nique	Parc Angrignon (site du pavillon de l'étang)	Le 9 juillet 2017, de 11 h à 17 h
Film noir au Canal	Square Saint-Patrick	Tous les dimanches du 9 juillet au 13 août 2017, de 20 h à 23 h (remis au lundi suivant en cas de pluie)
Festival familial Lifefest	Parc Vinet	Le 15 juillet 2017, de 12 h à 17 h
Vente de débarras / Rue Laprairie	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	Le 29 juillet 2017 et le 30 septembre 2017, de 9 h à 18 h (remis au lendemain en cas de pluie)

Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Carré d'Hibernia et parc Saint-Gabriel  Parade avec fanfare selon le trajet suivant: Départ rue Roperly (Carré d'Hibernia) en direction ouest, vers la rue Charlevoix ; Rue Charlevoix, direction sud, vers la rue Knox ; Rue Knox, direction est, vers la rue Charon; Rue Charon, direction sud-est, vers la rue Wellington ; Rue Wellington, direction est, vers la rue de la Sucrierie ; Rue de la Sucrierie, direction nord, vers la rue Grand Trunk ; Rue Grand Trunk, direction ouest, vers la rue Roperly; Arrivée au Carré d'Hibernia d'Hibernia.	Le 29 juillet 2017, de 10 h à 22 h
Musique pour les piscines saison estivale 2017	Piscine du parc Ignace-Bourget et piscine du square Sir-George-Étienne-Cartier	Du 24 juin au 28 août 2017, de 10 h 30 à 20 h
Pacte au Parc	Parc Campbell-Ouest et parc Ignace-Bourget	Du lundi au vendredi, du 26 juin au 25 août 2017, de 16 h à 23 h
Cinéma en plein air	Parc Saint-Jean-de-Matha	Les 21 juillet et 25 août 2017, de 17 h à 23 h Le 1 <sup>er</sup> septembre 2017, de 9 h à 23 h
Cinéma en plein air	Parc Campbell-Ouest	Les 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2017, de 17 h à 23 h
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs Le Ber et De La Vérendrye	Du 7 juin au 19 novembre 2017, lors des joutes et entraînements de Aces Football
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs Gadbois, Le Ber, Vinet, D'Argenson, Ignace-Bourget et carré d'Hibernia	Du 7 juin au 31 août 2017, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM)
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs D'Arcy-McGee, Ignace-Bourget et De La Vérendrye	Du 7 juin au 31 août 2017, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM)
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc De La Vérendrye	Du 7 juin au 1 <sup>er</sup> octobre 2017, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM)
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc Oscar-Peterson	Du 7 juin au 27 août 2017, lors des joutes et entraînements de D.J. sports club inc.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement régissant les ventes-débaras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1177654001

**CA17 22 0213**

**Ordonnance - Autorisation pour l'installation d'une bannière sur le bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1177366004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une bannière publicitaire sur le mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame Ouest, du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot dans le cadre de l'événement du « Tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2017 », du 9 juin 2017 au 31 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1177366004

---

**CA17 22 0214**

**Ordonnance - Autorisation de l'inscription du nom du commanditaire d'un monument installé sur le domaine privé et autorisation de l'occupation sans frais du domaine public entre le 7 juin et le 1<sup>er</sup> novembre 2017 par l'organisme sans but lucratif Quartier de l'Innovation, dans le cadre du parcours QI signature (dossier 1177553002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le parcours QI signature entre le 7 juin et le 1<sup>er</sup> novembre 2017;

D'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA16 22015), une réduction totale du tarif exigible pour l'émission des permis d'occupation du domaine public à l'organisme Quartier de l'innovation;

Et d'édicter l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement d'urbanisme pour l'installation d'une enseigne (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1177553002

---

**CA17 22 0215**

**Ordonnance - Autorisation d'affichage sur le mobilier urbain pour le projet pilote de valet sur demande de la SDC Quartier du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel (dossier 1177010011)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'affichage sur le mobilier urbain afin de promouvoir le service de valet sur demande de la SDC du Quartier du Canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel, et d'édicter l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA 11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1177010011

---

**CA17 22 0216**

**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 3500, rue Saint-Jacques (dossier 1177366005)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 3500, rue Saint-Jacques.

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1177366005

---

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 à 40.17 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0217**

**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 606, rue De Courcelle (dossier 1177366006)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 606, rue De Courcelle.

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1177366006

---

**CA17 22 0218**

**Autorisation d'une réduction totale des frais exigibles pour l'occupation du domaine public à la SDC Plaza Monk pour la mise en lumière du boulevard Monk (dossier 1177010012)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA16 22015), une réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à la SDC Plaza Monk, pour la mise en lumière du boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1177010012

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.18 à 40.22 de l'ordre du jour.

---



**CA17 22 0219**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3975, rue Saint-Ambroise (dossier 1173459009)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 2 mars 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001286658 permettant la transformation du bâtiment situé au 3975, rue Saint-Ambroise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1173459009

---

**CA17 22 0220**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 170, rue Rioux - Îlot Sainte-Anne, phase 4 (dossier 1174824005)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Éric Croteau, architecte, déposés et estampillés en date du 11 mai 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 170, rue Rioux - Phase 4 - Îlot Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1174824005

---

**CA17 22 0221**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2697, rue de Châteauguay (dossier 1174824010)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean-Marc de Grandpré, architecte, déposés et estampillés en date du 5 et du 17 mai 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2697, rue de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1174824010

---

**CA17 22 0222**

**Approbation de plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble situé au 2400, rue du Centre (dossier 1174824008)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean Tardif, architecte, déposés et estampillés en date du 8 mai 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2400, rue du Centre.

**VOTE**

Un débat s'engage.

Commentaires de la conseillère Thiébaud. Réponse du directeur Villeneuve.

La conseillère Thiébaud demande le vote sur cette proposition.

**Votent en faveur:** Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

**Vote contre:** Sophie Thiébaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.20 1174824008

---

**CA17 22 0223**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 350, rue de la Congrégation (dossier 1174824011)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 19 mai 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 350, rue de la Congrégation, selon les conditions suivantes:

- déposer une lettre de garantie irrévocable et renouvelable garantissant l'intégrité de l'arbre situé en arrière cour, pendant et après les travaux de construction. Cette lettre de garantie, au montant de 10 000\$, devra être déposée avant la délivrance du permis de transformation;
- soumettre un plan de protection de l'arbre d'un ingénieur forestier avant l'octroi du permis de transformation.

**VOTE**

Un débat s'engage.

Commentaires de la conseillère Thiébaud.

Commentaires du conseiller Sauvé.

Commentaires du maire Dorais.

Commentaires de la conseillère Sigouin.

La conseillère Thiébaud demande le vote sur cette proposition.

**Votent en faveur:** Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

**Vote contre:** Sophie Thiébaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.22 1174824011

---

Le conseiller Sauv  quitte son si ge   22 h 31.

---

Il est propos  par la conseill re Anne-Marie Sigouin, appuy  par la conseill re Sophie Thi baut, de r unir pour fins d' tudes les articles 40.23   40.27 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0224**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situ  au 1300, rue Olier - Gallery sur le Canal, phase 2 (dossier 1173459003)**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'approuver, conform ment au R glement sur les plans d'implantation et d'int gration architecturale (PIIA), les plans pr par s par la firme Geiger Huot architectes, d pos s et estampill s en date du 10 mai 2017, les plans paysagers du 19 mai 2017 et le document sur le d veloppement durable du 19 mai 2017, par la Direction de l'am nagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis num ro 3001285168 permettant la construction du b timent situ  au 1300, rue Olier - Gallery sur le Canal, phase 2.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

40.23 1173459003

---

**CA17 22 0225**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situ  au 1935, rue Lionel Groulx (dossier 1173459010)**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'approuver, conform ment au R glement sur les plans d'implantation et d'int gration architecturale (PIIA), les plans d pos s et estampill s en date du 31 mars 2017 et les pr cisions du 19 mai 2017, par la Direction de l'am nagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis num ro 3001246546 permettant la transformation du b timent situ  au 1935, rue Lionel-Groulx.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

40.24 1173459010

---

**CA17 22 0226**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situ  au 6578, rue Hamilton (dossier 1173459012)**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'approuver, conform ment au R glement sur les plans d'implantation et d'int gration architecturale (PIIA), les plans d pos s et estampill s en date du 8 mai 2017 et les modifications du 19 mai 2017 par la Direction de l'am nagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis num ro 3001285366 permettant la construction du b timent situ  au 6578, rue Hamilton.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

40.25 1173459012

---

**CA17 22 0227**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 709, rue Bourassa (dossier 1173459014)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 24 avril 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et les modifications du 19 mai 2017, accompagnant une demande de permis numéro 3001297810 permettant la construction du bâtiment situé au 709, rue Bourassa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.26 1173459014

---

**CA17 22 0228**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 2805, rue Raudot (dossier 1174824012)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Kevin Botchar, architecte, déposés et estampillés en date du 3 mai et du 18 mai 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2805, rue Raudot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.27 1174824012

---

Il est proposé par le maire benoit Dorais, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.28 à 40.29 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0229**

**Installation d'un débarcadère pour personnes handicapées sur la rue Basin, à l'ouest de la rue des Seigneurs, devant le numéro civique 1905 (dossier 1177365003)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, sur le côté nord de la rue Basin, à 80 mètres à l'ouest de la rue des Seigneurs, d'une longueur de 8 mètres;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit, sur le côté nord de la rue Basin, à 80 mètres à l'ouest de la rue des Seigneurs, d'une longueur de 8 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.28 1177365003

---

**CA17 22 0230**

**Installation d'un débarcadère pour personnes handicapées sur l'avenue Émard, entre la rue Angers et le boulevard De La Vérendrye, devant le numéro civique 1502 (dossier 1177365004)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, sur le côté sud de l'avenue Émard, entre la rue Angers et le boulevard De La Vérendrye, à 45 mètres de la rue Angers, d'une longueur de 6 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.29 1177365004

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt de réunir pour fins d'études les articles 40.31 à 40.33 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0231**

**Autorisation pour un groupe de citoyens du quartier, supporté par le groupe LANDE, à occuper et à aménager temporairement une partie des lots numéros 4 140 429 et 4 145 003, située en bordure du chemin de la Côte-Saint-Paul vis-à-vis du woonerf Saint-Pierre, pour de l'agriculture urbaine (dossier 1170511002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'occupation et l'aménagement temporaire par un groupe de citoyens, d'une partie des lots 4 140 429 et 4 145 003 du cadastre du Québec, située en bordure du chemin de la Côte-Saint-Paul vis-à-vis du woonerf Saint-Pierre, pour de l'agriculture urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.31 1170511002

---

**CA17 22 0232**

**Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Fête du Canada » le 30 juin 2017 au parc Vinet (dossier 1177654002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Fête du Canada » le vendredi 30 juin 2017, de 16 h à 20 h, au Parc Vinet;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.32 1177654002

---

**CA17 22 0233**

**Ordonnance relative à la réduction totale des frais d'ouverture de dossier pour l'événement « Relais pour la vie » pour l'année 2017 (dossier 1176748001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une réduction totale du tarif visé à l'article 30 (2<sup>o</sup>) (a), relatif au frais d'ouverture du dossier pour l'événement « Relais pour la vie », pour l'année 2017;

D'édicter l'ordonnance nécessaire afin de déroger au Règlement sur les tarifs (RCA16 22015, article 74).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.33 1176748001

---

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 22 h 33.

---

**CA17 22 0234**

**Consultation publique le 28 juin 2017 sur les plans du projet de construction pour l'immeuble situé au 230, rue du Dominion (dossier 1163459004)**

Attendu qu'en vertu de l'article 11 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et des articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut décréter que les plans déposés soient soumis à une consultation publique;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De tenir une assemblée publique de consultation le 28 juin 2017, sur les plans soumis pour le projet de construction de l'immeuble situé au 230, rue du Dominion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.34 1163459004

---

**CA17 22 0235**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de réduire la distance limitative entre un café-terrasse et une borne fontaine**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de réduire la distance limitative entre un café-terrasse et une borne fontaine, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.35

---

**CA17 22 0236**

**Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017 (dossier 1177279010)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Alain Vaillancourt comme maire d'arrondissement suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1177279010

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

---

À 22 h 34, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
maire d'arrondissement

---

Pascale Synnott  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.

---

Initiales Pascale Synnott